

Numéro de référence d'AI: AFR 57/05/99

12 Mai 1999

Pour publication immédiate.

Togo: Amnesty International réclame la libération des défenseurs des droits humains arrêtés pour leurs liens avec l'organisation

Amnesty International exige la libération des deux défenseurs des droits humains arrêtés le 3 mai au Togo uniquement parce qu'ils étaient soupçonnés de lui avoir fourni des informations relatives aux violations des droits humains.

“Nous exigeons la libération immédiate de ces personnes ainsi que des assurances formelles quant à la sécurité de tous les défenseurs de droits humains au Togo”, précise l'organisation aujourd'hui qui ajoute que “ces deux personnes sont en prison parce qu'elles ont eu des contacts avec une délégation d'Amnesty International en novembre dernier.”

L'arrestation de Tengue Nestor et Gayibor François, membres de l'*Association togolaise pour la défense et la promotion des droits de l'homme* (ATDPDH) est intervenue deux jours avant la publication d'un rapport d'Amnesty International, *Togo, Etat de terreur*.

“Ce rapport a été préalablement envoyé aux autorités et ces arrestations apparaissent comme des représailles contre des défenseurs de droits humains locaux”, affirme l'organisation.

Les deux hommes sont accusés d'“incitation à la révolte et d'atteinte à l'honneur”. Ils sont accusés d'avoir agi sous l'incitation de deux partis de l'opposition, la *Convention démocratique des peuples africains* (CDPA) et l'*Union des forces du changement* (UFC). Une troisième personne Brice Sant'Anna, qui a collaboré dans le passé avec Amnesty International, serait aussi en détention.

Le rapport d'Amnesty International fait état d'arrestations suivies de tortures conduisant parfois à des décès en détention. Le rapport mentionne aussi le cas de centaines d'exécutions extrajudiciaires durant et après la campagne pour l'élection présidentielle de juin 1998. Des corps ont été retrouvés sur les plages du Togo et au Bénin et des cadavres ont été vus en haute mer durant au moins quatre jours.

Devant ces sérieuses allégations, la mission d'Amnesty International a rencontré les autorités togolaises, en décembre 1998, et a insisté auprès d'elles pour que des enquêtes impartiales et indépendantes soient ouvertes. Aucune réponse satisfaisante n'a été fournie, les autorités togolaises se contentant de rétorquer qu'Amnesty International les “fatiguait”.

A la publication du rapport d'Amnesty International, le 5 mai 1999, les autorités togolaises ont vivement réagi en qualifiant ce document de “tissu de mensonges” et en menaçant l'organisation de poursuites en diffamation.

Amnesty International maintient ses affirmations basées sur une enquête menée sur le terrain par trois membres de l'organisation en novembre et décembre derniers. Le Secrétaire-Général

d'Amnesty International, Pierre Sané, conduira une délégation qui se rendra au Togo du 19 au 23 mai 1999. La délégation espère rencontrer le président GNASSINGBÉ Eyadéma pour évoquer la question des droits humains.

Amnesty International dénonce les arrestations récentes et s'inquiète aussi du fait que la police a saisi des documents de cette organisation des droits humains contenant les noms d'autres personnes qui pourraient se trouver en danger.

ENDS.../

Pour de plus amples informations, merci d'appeler le service de presse d'Amnesty International: 44 171 413 5566